



Audition libre pour escroquerie impôts

Par nope

bonjour,

je suis convoqué en audition libre pour escroquerie aux impôts, je ne sais pas si en perdant a deux reprises mes carte d'identité on les a utilisé ou bien si je suis convoquer car mon ancien ami a qui j'ai eu des sentiments a fait de l'escroquerie avec des comptes qui demandais de lui faire car il avait besoin d'épargner de l'argent.

Par amour j'ai fait créer des comptes bancaires mais je n'ai nullement participé a ce qu'il a peut être fait je dis bien peut être.

Vais je avoir une peine pour juste avoir créer des comptes bancaire sans avoir participer a l'éventuel activité de celui que j'ai fréquenter.

je ne connais ni son lieu de résidence ni son prénom car il m'a donner un faux prénom. j'ai peur d'être considéré comme complice alors que l'escroquerie ne fait pas parti de mon vocabulaire. j'ai besoin qu'on me rassure je peut être paranoïaque.

merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Voyez rapidement un avocat.

Il faudra démontrer que vous avez été manipulé.

Les faits sont graves et peuvent vous amener des ennuis pour complicité.

Par nope

les avocats sont autorisé en audition libre?

Par yapasdequoi

Voyez l'avocat AVANT d'aller à cette audition.

Par Isadore

Bonjour,

par amour j'ai fait créer des comptes bancaires mais je n'ai nullement participer a ceux qu'il a peut être fait je dis bien peut être

Si vous avez créé des comptes bancaires à des fins illégales, vous avez "participé". Légalement "l'amour" n'est pas une excuse qui permet d'être exonéré de la complicité d'un délit.

Un avocat peut accompagner son client lors d'une audition libre, mais il est indispensable de faire le point avec lui avant d'être entendu.